



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Croatie

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Évaluation des besoins régionaux de formation
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Compte tenu du contexte géographique particulier du pays, l'École de la magistrature (<i>Pravosudna akademija</i>) de Croatie a créé cinq centres de formation régionaux favorisant, dans certaines situations, une approche décentralisée de la formation. Comme il existe des différences au niveau des besoins de formation des juges et des procureurs des différentes régions (par exemple, dans le domaine du droit maritime, qui est spécifique aux régions côtières), l'École de la magistrature a mis en place un mécanisme d'évaluation des besoins de formation afin d'apporter une solution à ce problème, tout en compensant l'approche purement décentralisée par une centralisation cohérente au niveau national de la planification de ces formations.</p> <p>Des questionnaires d'évaluation des besoins de formation sont envoyés chaque année aux parties prenantes (ministère de la justice, universités et membres du comité du programme) ainsi qu'aux coordonnateurs des centres de formation régionaux (généralement un juge et/ou un procureur).</p> <p>Le résumé des réponses à ces questionnaires est envoyé au comité du programme au sein de l'École de la magistrature, qui est habilité à décider des sujets à inclure dans le programme de l'année suivante.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	École de la magistrature croate (<i>Pravosudna akademija</i>) Ulica grada Vukovara 49 10000 Zagreb Croatie Téléphone: + 385 1 371 4540

Fax: + 385 1 371 4549

Courriel: pravosudna.akademija@pravosudje.hr

Site internet: <http://www.pak.hr>

*Autres
commentaires*

Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude. Étant donné que chaque système national a ses particularités, la transposition intégrale de cette pratique ne devrait pas être possible.

Cette **PRATIQUE PROMETTEUSE** a été adoptée il y a deux ans et permet d'apporter une réponse centralisée à une diversité régionale très prononcée.

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)